

LES PARTIS POLITIQUES BELGES FRANCOPHONES, LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET LEUR RELATION FACE À L'ÉMERGENCE D'ÉCOLO

Pascal DELWIT

*Maître de conférences en science politique
Laboratoire d'étude des partis politiques en Europe (LEPPE)
Université libre de Bruxelles (ULB)*

Pour saisir la relation globale entre les partis politiques belges francophones et la question de l'environnement, il faut situer le rapport dans un ensemble de logiques complexes propres à la Belgique : sa situation géopolitique, ses mutations institutionnelles, son système politique et le développement de deux partis écologistes à partir des années 80 : Écolo du côté francophone et Agalev du côté néerlandophone.

1. L'impact de la situation géopolitique

La situation géopolitique et les mutations économiques et sociales de la Belgique expliquent dans une large mesure la politique consensuelle de l'environnement qu'a développée le gouvernement belge dans les années 70 et 80.

Quels en sont les principaux éléments ?

Premièrement, la Belgique a été frappée de plein fouet par le choc énergétique de 1973. Comme beaucoup de pays bien sûr, mais plus fortement sans doute, car elle était quasiment démunie de toutes ressources propres.

Historiquement pourtant, et c'est ce qui a fondé dans une large mesure son développement économique, la Belgique était une terre de charbon. Tout le XIX^e siècle et les cinquante premières années du XX^e siècle ont vu une exploitation et une jouissance importantes de cette matière première et de cette source énergétique. Cette situation a commencé à basculer au début des années 50. Elle s'est modifiée parce qu'il y a eu une réorientation des sources

énergétiques peu favorable au charbon mais surtout parce que les mines belges étaient éparées, peu profondes, souvent mal gérées et qu'elles étaient confrontées au charbon bon marché en provenance de pays limitrophes : France, Allemagne, voire plus tard Grande-Bretagne et Pologne.

Dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'industrie minière belge va péricliter. Il n'existe plus aujourd'hui de mines en activité. L'État belge était donc complètement dépourvu au moment de l'augmentation brusque des prix pétroliers en 1973. Cela explique l'orientation qui fut alors prise : la diversification dans les sources et les ressources énergétiques. D'importants contrats gaziers furent conclus avec l'Algérie et le gouvernement a élargi l'assiette des pays exportateurs de pétrole en Belgique. Enfin, le « choix nucléaire est opéré ». À partir du milieu des années 70, avec l'aval des trois grandes familles politiques – socialiste, sociale chrétienne et libérale –, la production d'électricité par le biais de centrales nucléaires augmente considérablement. Elle croît nettement plus que la moyenne mondiale et européenne.

Nous l'avons dit, ce choix s'est opéré de manière consensuelle et sans un véritable débat de fond. Contrairement à la situation qui a par exemple prévalu en France¹ et en Allemagne², il n'y a pas eu, en réaction, de grands mouvements sociaux anti-nucléaires. Seuls quelques groupes et quelques personnalités qui anticipèrent la naissance d'Écolo ont tenté de porter le débat public mais avec un succès mitigé en termes d'audience et d'impact médiatiques.

Part du nucléaire en Belgique dans la production d'électricité (comparaison avec la France et le monde)

	Belgique	France	Monde
1970	0,1	3,9	1,6
1971	0,0	5,9	2,0
1972	0,0	8,5	2,4
1973	0,2	8,1	3,2
1974	0,4	7,8	4,1
1975	16,5	9,8	5,4
1976	21,2	7,7	5,9
1977	25,3	8,5	7,0
1978	26,3	9,7	7,4
1979	21,8	15,7	7,7
1980	23,4	23,5	8,3
1981	30,6	37,7	9,6
1982	31,3	34,9	10,3

1 Même si la nature de ces mouvements et la situation politique dans ces deux pays est différente. G. Sainteny, *L'écologisme en Allemagne et en France : deux modes différents de construction d'un nouvel acteur politique*, Institut de Ciècies Politiques i Socials, Working Paper n° 78, 1993, 28 pages.

2 K. Selüpmann, *Verdure et nature : l'opposition « verte » en Allemagne fédérale, L'Homme et la société*, n° 91-92, 1989.

	Belgique	France	Monde
1983	46,2	26,9	11,4
1984	51,1	19,8	13,0
1985	61,4	65,4	14,9
1986	68,4	70,3	15,4
1987	67,2	70,2	16,1
1988	66,7	70,3	16,8
1989	61,1	74,7	16,5
1990	60,3	74,6	16,8
1991	59,6	72,9	17,2
1992	60,1	73,2	17,3

D'autres choix de nature identique se sont de la sorte « imposés » aux partis politiques belges francophones et flamands du fait de la situation économique ou de la situation géographique de la Belgique.

Ainsi en matière de transport, tous les partis francophones, à l'exception d'Écolo, ont avalisé le choix du TGV sur site propre pour les axes Lille-Bruxelles, Paris-Bruxelles-Liège-Cologne ou Paris-Bruxelles-Amsterdam.

De même, le transport autoroutier est énorme en Belgique. Il pose des difficultés très importantes sans que cela suscite des interrogations profondes. De par sa situation, il semble évident que la Belgique est un lieu de passage. Elle a d'ailleurs été aménagée en conséquence. Notre pays compte le plus grand réseau autoroutier – éclairé la nuit de surplus – par nombre d'habitants.

2. Les mutations institutionnelles et le système politique belge

Depuis 1970, la Belgique a connu un nombre important de mutations institutionnelles. À travers quatre réformes de la constitution – 1970, 1980, 1988 et 1993 –, elle est passée du stade d'État national unitaire à celui d'État fédéral.

La fédéralisation de la Belgique est d'une complexité difficilement descriptible. Pour être simple, retenons qu'il existe trois niveaux de compétences : l'échelon fédéral, l'échelon régional – régions wallonne, flamande et bruxelloise –, et l'échelon communautaire – Communautés française, germanophone et flamande.

Un grand nombre de questions relatives à l'environnement ont été régionalisées : aménagement du territoire, politique des déchets, politique de l'eau, etc. Depuis 1988, pour l'essentiel, ce sont donc les régions qui sont compétentes en matière environnementale. Cela pose des problèmes multiples.

Premièrement, en raison des contraintes financières. Les régions bruxelloise et wallonne tout spécialement naviguent dans une contrainte financière qui les empêche non seulement d'avoir une politique dynamique de l'aménagement du territoire ou des politiques de l'environnement mais aussi de se conformer aux normes communautaires européennes.

En matière d'épuration des eaux par exemple, on ne sait pas comment la région wallonne, dont l'eau est une des ressources principales, pourra se conformer aux prescrits de l'Union européenne.

Deuxièmement, parce qu'en Belgique, qui dit compétences régionales dit conflits régionaux. Nous vivons actuellement une situation symbolique en la matière qui oppose la région flamande à la région bruxelloise. Le gouvernement flamand veut en effet édifier un incinérateur à sa « frontière » avec la région bruxelloise. Ce projet est évidemment contesté par les partis francophones et l'Exécutif de la région bruxelloise.

Soulignons toutefois que l'incinérateur de la région bruxelloise est aussi décentré et est à la « frontière » de la région flamande.

Le Front démocratique des Francophones (FDF), parti régionaliste bruxellois, mène sur l'installation de l'incinérateur une opposition surtout fondée sur une base linguistique. Dans un de ses dépliants sur cette problématique, il était tout à fait explicite : « Les Bruxellois n'aiment pas qu'on les gifle. C'est pourtant ce que vient de faire la Flandre en repoussant ce 26 novembre 1997 le recours introduit par le gouvernement bruxellois contre le projet d'incinérateur de déchets à Drogenbos [...]. Pour la Flandre, assoiffée d'autonomie, c'est l'affirmation que son indépendance compte plus que l'environnement et la santé, non seulement des Bruxellois, mais de ses propres habitants. Il est vrai qu'à Drogenbos, ils sont majoritairement francophones... »³. De la sorte, la politisation du débat environnemental dans son sens large est fréquemment « polluée » par les conflits institutionnels et linguistiques.

Il en est de même dans un autre cas de figure : l'édification de sites propres pour le passage du TGV sur la ligne Paris-Bruxelles-Liège où interviennent les échelons fédéral et régionaux. Le gouvernement flamand était peu intéressé par un site propre. Il y a donc eu des marchandages interminables pour que les travaux commencent simultanément en région wallonne et flamande. Au bout du compte, cela a retardé le projet et coûté plus cher au gouvernement fédéral.

Ce qui est important à souligner pour notre propos, c'est la logique perverse du débat politique qui en résulte. La discussion ne se focalise pas sur des visions différentes des partis mais bien sur des approches dissemblables entre partis francophones d'une part et partis flamands de l'autre – si l'on excepte Écolo d'une part et Agalev de l'autre.

Pis, la dynamique suppose même qu'au sein des partis francophones et des formations flamandes, on taise ses différences pour renforcer son poids et sa crédibilité dans la négociation interinstitutionnelle.

En matière de « détournement » du débat environnemental dans le débat politique et institutionnel belge, un exemple plus important encore doit être mentionné. Il s'agit du vote d'écotaxes en 1993. De quoi s'agit-il ?

En novembre 1991, la Belgique a connu une élection générale qui a frappé les imaginations. Celle-ci intervenait dans le cadre d'une polarisation linguistique. Le gouvernement belge avait démissionné suite à un désaccord sur l'octroi d'une licence d'exportations d'armes produites en Wallonie.

Sous-jacent à ce débat, il y avait l'approfondissement de la réforme institutionnelle de 1988. Les chambres étaient constituantes. Mais le résultat

3 FDF, *Drogenbos : la gifle*, 1997.

secoua profondément la Belgique, surtout au Nord. Le Vlaams Blok, parti nationaliste flamand d'extrême-droite, décrochait plus de 400 000 voix et douze sièges. De même, la liste Rossem, libertaire inqualifiable, qui se présentait pour la première fois en remportait 200 000. Libéraux et socialistes flamands passaient sous la barre des 20 %.

Du côté francophone, les mouvements étaient moins importants, mais l'événement était la percée d'Écolo qui franchissait le cap des 300 000 suffrages et gagnait 10 sièges de députés.

La confection d'un gouvernement ayant une majorité des deux tiers pour modifier la constitution s'avérait presque impossible. Aussi les partis sociaux chrétiens et socialistes, francophones et flamands, proposèrent-ils aux deux partis écologistes – Écolo et Agalev – et au parti nationaliste flamand démocratique, la Volksunie, d'appuyer de l'extérieur la révision de la Constitution.

Au terme de discussions longues et difficiles, les verts du nord et du sud du pays acceptèrent la modification de la constitution qu'ils avaient négociée moyennant l'adoption d'une loi établissant des écotaxes.

Qu'entendait-on par les écotaxes ? Écolo et Agalev avaient obtenu la levée d'un impôt sur des produits jetables lorsqu'il était possible de fabriquer des produits identiques réutilisables ou lorsque les produits en question étaient nocifs pour la santé. Il en allait ainsi par exemple pour les rasoirs jetables, pour les emballages en plastique de liquide – eau, lait... –, ou, dans le deuxième registre, pour certains pesticides. Suivant les produits, un temps d'adaptation était laissé aux entreprises. Le vote sur la modification de la constitution et sur les écotaxes intervint en 1993.

L'encre à peine séchée, Écolo eut à affronter une campagne orchestrée par le monde patronal contre l'établissement des écotaxes. Dans plusieurs cas, certaines sections syndicales emboîteront le pas au monde des entreprises⁴.

4 S'il est logique et légitime que les organisations syndicales se préoccupent des répercussions en termes d'emplois, de conditions de travail ou d'acquis sociaux, d'accords politiques... il est en revanche beaucoup plus curieux que certaines sections syndicales aient cru bon de manifester à l'appel du monde des employeurs, qui le cas échéant, n'hésita pas à affréter des moyens de transports spéciaux. Les intérêts communs étaient pour le moins ténus. Surtout en matière d'emplois. Le cas de l'entreprise Solvay est, à cet égard, symbolique et pathétique.

Résultat de l'élection législative de 1991

	Bruxelles- Hal-Vilvorde	Wallonie	Flandre	Royaume	Bruxelles- Hal-Vilvorde	Wallonie	Flandre	Royaume
PVV	76508		661508	738016	3		23	26
	9,59		19,02	11,97	9,09		20,9	12,26
PRL	127522	374125		501647	6	14		20
	15,98	19,81		8,14	18,18	20,28		9,43
PS	91701	739498		831199	4	31		35
	11,49	39,16		13,48	12,12	44,92		16,51
SP	47408		690568	737976	2		26	28
	5,94		19,86	11,97	6,06		23,63	13,2
PSC	51093	425637		476730	2	16		18
	6,4	22,54		7,73	6,06	23,18		8,49
CVP	98388		937777	1036165	4		35	39
	12,33		26,97	16,81	12,12		31,81	18,39
PC		5706		5706				
		0,3		0,09				
Volksunie	40314		322810	363124	2		8	10
	5,05		9,28	5,89	6,06		7,27	4,71
FDF-PPW	71468	19345		90813	3			3
	8,96	1,02		1,47	9,09			1,41
PTB- PVDA	2334	4938	19163	26435				
	0,29	0,26	0,55	0,42				
VB	47542		357705	405247	2			
	5,96		10,28	6,57	6,06			
AGALEV	23020		276530	299550	1			
	2,89		7,95	4,86	3,03			
ECOLO	56959	255665		312624	2	8		10
	7,14	13,54		5,07	6,06	11,59		4,71
FN-NF	33534	31458		64992	1			1
	4,2	1,66		1,05	3,03			0,47
ROSSEM	18116		180066	198182	1			
	2,27		5,17	3,21	3,03			
Divers	11930	31655	30169	73754				
	1,49	1,67	0,86	1,19				

Durant cette période, les phrases, les titres et les actions-chocs ne manquent pas à l'encontre des verts : la « dictature de l'écologie » (Spa monopole). Le 14 décembre 1992, la direction de l'entreprise chimique Solvay mobilise son personnel pour manifester contre les écotaxes, le 16 janvier 1993, quatre mille personnes manifestent à Bruxelles contre les écotaxes sur le PVC.

Les partis sociaux-chrétiens et socialistes, francophones et flamands, qui avaient avalisé le principe des écotaxes vont rapidement tout faire pour amoindrir la portée de la loi votée. Très vite, le comité de suivi parlementaire établi pour les écotaxes sera paralysé et la loi vidée de sa substance. Un an après le vote de la loi, les écotaxes, sauf pour quelques produits, avaient vécu. Les écologistes devaient tirer les leçons de leur première négociation menée au plus haut niveau.

Ce dossier sur les écotaxes a mis en lumière une dimension importante du rapport des partis politiques à la question environnementale : la nature spécifique du système politique et de partis. Car il s'agit de s'interroger sur les rai-

sons qui ont amené les partis socialistes et sociaux chrétiens à manger leur parole et abandonner un projet somme toute relativement modeste comparé aux vrais enjeux de l'environnement. En réalité, le dossier sur les écotaxes sert de révélateur à l'impact de la polarisation de la société belge sur une problématique relativement neuve.

La notion de polarisation renvoie au terme anglo-saxon « pillarization » et au terme néerlandais « verzuiling ». Qu'est-ce à dire ? En fait, cela renvoie à la division de la vie politique et sociale belge en « piliers » ou en « mondes » idéologiques. Depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, la Belgique est effectivement divisée en « mondes » politiques et sociaux. Il y a d'une part un monde chrétien. Celui-ci agrège le parti catholique – social chrétien après 1945, une confédération syndicale très puissante – la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) –, une organisation mutualiste – les mutualités chrétiennes –, une organisation paysanne quasi hégémonique – la Ligue paysanne belge-boerenbond – et une multitude d'associations périphériques. L'ensemble de ces structures forment l'encadrement du « peuple » social chrétien qui va bien sûr dans l'enseignement catholique, et quand il fait des études supérieures à l'Université catholique de Louvain.

La même structure prévaut pour le monde socialiste : un parti – le Parti ouvrier belge puis le Parti socialiste belge –, un syndicat – la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), une mutualité – les mutualités socialistes – et des dizaines d'organisations dans différents domaines. Dans le « monde socialiste », on va à l'enseignement communal, provincial ou libre non confessionnel puis dans une Université d'État ou à l'Université libre de Bruxelles. Il y a aussi un pilier libéral mais de moindre ampleur.

Ces piliers sont historiquement très puissants et la mobilité entre mondes est quasi inexistante. Les rencontres n'ont lieu qu'à l'échelle des élites. On est donc en présence d'une démocratie consociationnelle ou consociative. Les organisations du pilier font donc remonter vers le parti l'ensemble des desiderata et des revendications. C'est exactement ce qui s'est produit dans le dossier des écotaxes. Dans le monde socialiste, l'organisation syndicale, la FGTB, était très inquiète de l'impact sur l'emploi de la loi sur les écotaxes. D'autant plus que le monde patronal, dans sa croisade, annonçait une situation catastrophique en la matière. Du côté social chrétien, le même type de réflexe a prévalu avec en plus les revendications du monde paysan, en ce qui concerne notamment les taxes sur les pesticides. En définitive, le parti qui était le moins soumis à des pressions d'organisations proches était le Parti réformateur libéral (PRL). Mais proche des milieux industriels, il était aussi le moins enclin à soutenir la loi sur les écotaxes. Avant même d'évoquer le positionnement des partis face aux questions environnementales, on perçoit, avec cet exemple récent, les bornes très serrées dans lesquelles les partis ont dû et doivent agir. On pourrait d'ailleurs prendre l'exemple de la santé publique et la problématique de la prévention, pour examiner, dans ce cas le rôle des organisations de mutualités et des syndicats corporatistes de médecins. C'est aussi une des explications du succès des partis écologistes en Belgique. Il y avait un créneau que personne ne pouvait occuper efficacement

en raison de la nature du système politique belge. Et Écolo côté francophone et Agalev dans une moindre mesure l'occupent.

On ne peut toutefois s'en tenir à ce contexte socio-politique et géographique pour appréhender toute l'attitude des partis politiques belges face aux questions environnementales. Parce que ceux-ci ont aussi dû se positionner face à une nouvelle contrainte qui leur était imposée : l'émergence et le développement d'une famille politique écologiste.

3. Les actions et les réactions des autres partis politiques face au développement d'Écolo

À la suite de l'élection législative de novembre 1981, deux nouvelles formations font leur entrée à la Chambre et au Sénat : Écolo, du côté francophone et Agalev, du côté flamand. En Communauté française, les verts recueillent 135 129 suffrages. En Wallonie, leur score atteint 6,1 % tandis que dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, il est de 2,5 %. Qu'en est-il des listes écologistes concurrentes ? Écolo-J recueille 8 826 voix surtout dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Éco-Bruxelles, 2 710 et Écolos 5 828, dont une bonne part dans le Brabant wallon. Si ces trois listes ont pu porter un petit préjudice à Écolo dans la région bruxelloise, le total de leurs suffrages (17 364) témoigne que les électeurs ont bien choisi Écolo comme la formation écologiste francophone « légitime ».

Ce résultat permet donc à Écolo de conquérir ses premiers élus : deux députés et trois sénateurs. Écolo et Agalev sont de la sorte les deux premières formations écologistes en Europe à remporter des élus lors d'une élection nationale. À la Chambre des représentants, Olivier Deleuze est élu dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et José Daras dans celui de Liège. Au Sénat, Pierre Van Roye est élu dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Simone Jortay-Lemaire dans celui de Charleroi-Thuin et Alphonse Royen, dans celui de Verviers. Au surplus, Georges Trussart sera coopté au Sénat sur une liste d'alliance PS-FDF-RPW-Écolo⁵. Écolo recense ainsi six parlementaires à l'issue de ce scrutin.

À cette occasion, les familles politiques établies dans le système politique belge – socialiste, sociale chrétienne et libérale – avaient accueilli les parlementaires écologistes avec condescendance et paternalisme. Nombre de responsables politiques voyaient dans le score obtenu par Écolo et Agalev une manifestation conjoncturelle appelée à se résorber rapidement. Cependant, avec la consolidation – lente – d'Écolo et d'Agalev – plus rapide –, la plupart des partis prendront plus au sérieux cette nouvelle famille politique. Ils adopteront à son égard plusieurs stratégies.

Analysant les formes d'actions et de réactions des partis « établis » face à l'émergence et à l'installation de nouvelles formations, Guillaume Sainteny a isolé quatre attitudes classiques :

5 *Le Soir*, 8 décembre 1981.

l'exclusion du champ politique et sociétal de la thématique ayant permis à « l'intrus » de pénétrer ou de tenter de pénétrer le système et la vie politiques, la récupération du thème porteur⁶,
l'exclusion du champ politique de « l'intrus »,
la récupération de « l'intrus » une fois qu'il a pénétré dans le champ⁷.

Ces quatre stratégies ont été inégalement mises en œuvre par le Parti socialiste (PS), le Parti social chrétien (PSC), le Parti réformateur libéral (PRL) et le Front démocratique des Francophones (FDF). Dans la récupération électorale de la thématique environnementale, on assistera en Belgique à quelques tentatives programmatiques et à la mise en avant de « candidature vitrines »⁸.

En terme de programme, le parti socialiste est sans doute celui qui y a consacré le plus tôt le plus d'espace. Dès 1974, lors de son congrès doctrinal, le Parti socialiste évoque l'importance de l'environnement dans la société. À partir de ce moment, les partis socialistes reprennent systématiquement un court chapitre sur la question environnementale dans leurs différents programmes électoraux nationaux et européens. C'est d'ailleurs principalement à cette échelle que les socialistes appellent à l'action. Dans son programme pour l'élection européenne de 1994, le PS proposait ainsi : « Deux objectifs essentiels doivent être poursuivis. Premièrement, des normes doivent être fixées au niveau européen de façon coercitive, tant en matière de sécurité physique des centrales que de radio-protection. Il importe désormais que de très nombreuses études comparatives menées par la Commission aboutissent à leur stade opérationnel : la transformation des instruments normatifs. Deuxièmement, le contrôle des réglementations de sécurité nucléaire doit être confié à des experts indépendants, responsables de l'intérêt public. La Belgique reste le dernier pays où ce principe n'est pas appliqué »⁹. S'il est vrai qu'il s'agit sans aucun doute du cadre le plus approprié, c'est aussi un moyen de se dédouaner de toute activité sur le plan intérieur où le parti socialiste est souvent aux affaires. L'intérêt du parti socialiste pour les questions environnementales au sens large est justifié idéologiquement comme normal dans le cadre de la doctrine socialiste : « L'écologie relève du droit à la qualité de la vie au même titre que le droit à la santé ou à l'éducation. Elle est un vecteur de l'idéal socialiste »¹⁰.

6 Concernant la problématique de l'environnement, Guillaume Sainteny montre que très souvent, cette récupération pose « l'élaboration de programmes en la matière et la nomination d'un responsable chargé de suivre ces question au sein du parti ». G. Sainteny, Le parti socialiste face à l'écologisme. De l'exclusion d'un enjeu aux tentatives de subordination d'un intrus, *Revue française de science politique*, juin 1994, n° 3, p. 430.

7 *Ibid.*, p. 424.

8 *Ibid.*, p. 450.

9 *Le programme européen du parti socialiste pour les élections européennes du 17 juin 1984*, 128 pages, p. 101.

10 *Ibid.*, p. 47.

Pourtant, l'intérêt « réel » des socialistes pour les questions environnementales est plus tardif. Ce n'est véritablement qu'à la fin des années 80 au moment où la politisation des questions environnementales en Europe a crû fortement que le PS s'est penché plus sérieusement sur ces problématiques. En janvier 1989, le président du Parti socialiste, Guy Spitaels, le reconnaissait d'ailleurs : « C'est simplement la fréquentation des socialistes européens qui m'a rendu sensible à ce thème de l'environnement »¹¹.

En ce qui concerne le Parti social chrétien, il existe dans son chef une certaine ambiguïté par rapport à la question environnementale et plus à encore par rapport à Écolo. En phase avec certains éléments de la doctrine chrétienne, le Parti social chrétien aurait sans doute pu être le plus attentif aux questions générales de bien être, de survie de l'humanité, à la question de l'héritage de la « famille » pour les enfants. Il aurait aussi pu l'être en termes organisationnels : importance accordée au mouvement associatif et à la décentralisation par exemple. C'est d'ailleurs ce que voulait indiquer le président du Parti social chrétien, Charles Ferdinand Nothomb, dans une approche sans lendemain vers Écolo : « Nous avons de nombreux signes de ce que des parlementaires qui ont milité dans l'écologie ces dernières années préféreraient le PSC aux socialistes ou aux libéraux [...]. Leur doctrine, leur manière d'être, leur liberté d'exercer, leurs mandats, leurs perspectives humanistes... font que leur proximité politique et intellectuelle est à l'évidence plus grande avec le PSC qu'avec un parti de gauche ou un parti de droite »¹².

En réalité, c'est parce que le PSC, du côté francophone, et plus encore le CVP du côté flamand, ne remplissaient pas ce rôle que sont nés aussi Écolo et Agalev. Agalev est d'ailleurs totalement né dans la mouvance chrétienne, ce qui n'est pas le cas d'Écolo qui est un parti « transversal » implanté à la fois dans les milieux sécularisés et chrétiens¹³. Plusieurs raisons expliquent cet état de choses. La première, nous l'avons souligné, est que les partis sociaux chrétiens, sont historiquement les relais du monde paysan en Belgique, peu enclins à s'intéresser aux questions environnementales qui sont vécues comme de nouvelles contraintes. La deuxième et la plus importante est que le Parti social chrétien est « le » parti du pouvoir en Belgique. Si l'on excepte la période 1945-1947 et 1954-1958, les sociaux chrétiens sont au pouvoir de manière continue depuis... 1884. Ils n'étaient donc pas les mieux à même de porter de nouvelles problématiques.

De manière générale, il leur a d'ailleurs toujours fallu un temps d'adaptation pour répondre à de nouvelles problématiques, y compris en matière linguistique et régionale par exemple.

En ce qui concerne le parti réformateur libéral, ses options thatchériennes de la décennie quatre-vingt le prédisposait peu à une attention aux questions environnementales. Relais des milieux patronaux et des professions libérales,

11 Guy Spitaels, « Pas touche à la sécurité sociale », *La Libre Belgique*, 16 janvier 1989.

12 Nothomb à Écolo : Venez discutons, *La Libre Belgique*, 7 juin 1996.

13 P. Delwit, J.-M. de Waele, Les adhérents d'Écolo et le rapport au catholicisme, *Res Publica*, revue belge de science politique, 1997, n° 3, pp. 439-456.

le PRL a toujours été peu enclin à établir des contraintes en matière de normes environnementales. On peut toutefois observer que les libéraux consacrent depuis le début des années 90 des chapitres programmatiques relatifs à ce domaine. Dans leurs réflexions congressuelles récentes, les libéraux francophones affirment d'ailleurs s'inscrire dans les résultats de la Conférence des Nations unies de Rio en 1992 et donc dans celui du développement durable¹⁴. Leur déclaration de principes déclare à ce propos : « La protection de la nature et un modèle de développement durable sont des exigences légitimes. Nous approuvons l'heureux développement de la conscience écologique en Belgique et dans le monde. Mais nous refusons l'irrationalité, l'étatisme et le fanatisme intolérant qui animent parfois les partis voués à l'écologie »¹⁵.

S'ils ont rejeté le principe des écotaxes, ils évoquent pourtant l'usage de la fiscalité comme incitant : « L'usage de l'instrument fiscal dans la politique environnementale a été galvaudé par l'introduction maladroite, mal préparée et dès lors insécurisante des écotaxes, à l'occasion d'une importante réforme de l'État. On ne fera pourtant pas l'économie d'un nouveau débat sur le recours à l'instrument fiscal car celui-ci reste un outil puissant d'orientation de toute politique économique et sociale »¹⁶. Mais l'optique est plutôt d'instaurer un système d'incitants fiscaux aux entreprises qui feraient des efforts importants en matière de protection environnementale : « Ainsi à l'écofiscalité par augmentation des taxes, nous préférons l'éco-déductibilité qui réduit les impôts de ceux qui produisent ou consomment mieux »¹⁷.

Qu'en est-il en termes de « candidatures-vitrines » ? En réalité, les partis ont peu joué sur ce registre. Anne Vincent, présentatrice-fétiche d'une émission télévisée très populaire – *Le jardin extraordinaire* – fut pressentie sur les listes du Parti socialiste. Edgard Kesteloot, commentateur de la même émission, était présent sur la liste du PRL aux élections européennes de 1989. François Roelants du Vivier, ancien député européen Écolo, est la caution verte du FDF à l'élection européenne de 1989. Il est aujourd'hui conseiller régional bruxellois élu sur la liste de la fédération PRL-FDF¹⁸. L'ancien conseiller régional bruxellois Écolo, Michel Duponcelle, était présent sur les listes socialistes, aux élections régionales bruxelloises de 1995.

En Belgique, la récupération de « l'intrus » a pris des formes différentes :

négociations – le plus souvent sans suite – pour la formation de coalition aux niveaux communal, régionaux, communautaire et fédéral, récupération de responsables politiques écologistes. Écolo a été relativement épargné par des débauchages personnels. Si Michel Duponcelle, conseiller régional bruxellois Écolo sortant était présent sur la liste socialiste en mai 1995, on ne peut pas véritablement évoquer une « récupération » dans le chef d'un individu relativement peu connu et peu mis en avant sur la liste socialiste. Plus forte a été la récupération du député carolorégien Philippe Dallons qui est

14 *Rendre confiance. Le manifeste libéral*, Éditions Luc Pire, 1997, p. 374.

15 Déclaration de principe du PRL, *Libéralisme*, 1993, n° 11, p. 10.

16 *Rendre confiance. Le manifeste libéral*, Éditions Luc Pire, 1997, p. 378.

17 Déclaration de principe du PRL, *Libéralisme*, 1993, n° 11, p. 10.

18 Il est actuellement conseiller régional bruxellois.

passé au Parti socialiste avec son mandat. Plus récemment, le PRL a fait de même avec le député bruxellois M. Ouezekhti.

Néanmoins, ce « ver(t)nissage » des autres partis s'est heurté à beaucoup d'obstacles.

– Dans le cadre d'un système pilarisé, les nouvelles questions et les nouveaux enjeux émergent laborieusement et sont digérés avec difficulté. Elles sont fréquemment contradictoires avec les intérêts d'un certain nombre de groupes sociaux qui ont des relais dans les organisations du pilier. Si l'on perçoit facilement le rejet du monde patronal – PME et grandes entreprises confondues –, les réserves envers les problématiques environnementales – entendues dans leur sens large – dépassent ces seules catégories. Les réticences ont été et sont toujours nombreuses dans le monde syndical. En 1978 déjà, Albert Bastenier soulignait la circonspection qui serait vraisemblablement de mise dans de larges pans des catégories sociales défavorisées : « Il est assez facile d'imaginer que ce ne sont pas ceux qui commencent à entrer dans la consommation de masse et qui ont le sentiment d'enfin sortir de l'exclusion économique qui admettront le plus facilement que l'on critique la 'société d'abondance' au moment où ils y entrent. Ces classes-là sont assez naturellement attachées à la continuation de la société industrielle, même si elles admettent la nécessité de certains ravalements de façade »¹⁹.

La mise en place de ces stratégies par les autres formations a-t-elle été payante ? Ayant analysé la situation en France, Guillaume Sainteny estime que cette récupération « semble n'aboutir qu'à des effets limités »²⁰. Ces agissements ont souvent pour effet d'accroître la légitimité de la problématique que l'on essaie de récupérer et donc de l'interlocuteur qui en est le principal porteur : « En mettant l'accent de manière intempestive et précipitée sur l'importance des questions d'environnement, les partis établis, au lieu de récupérer ces thèmes à leur profit, et avec eux, les électeurs qui y sont sensibles, ont pu contribuer à légitimer ces questions puis, indirectement, l'intrus qui les a posées en premier »²¹.

Au-delà de l'appréhension des réactions mises en œuvre par les partis politiques pour réduire l'impact et la progression d'Écolo et d'Agalev, observons que la plupart des partis ont réellement nettement mieux pris en compte les problématiques de l'environnement dans leur perception du devenir sociétal²².

Une situation de fait qui, en retour, pose de vrais problèmes aux partis écologistes. Il y est fait explicitement référence après la performance en demi-

19 A. Bastenier, L'heure des mouvements écologistes, *La revue nouvelle*, n° 10, octobre 1978, p. 316.

20 G. Sainteny, *op. cit.*, p. 455.

21 *Ibid.*, p. 458.

22 Dans le chef du parti socialiste, notamment. Voir par exemple sa réflexion sur le développement durable, supplément à *Socialisme*, n° 244, juillet-août 1994, 16 pages et N. Gouzee, L'écologie, message de modestie, de diversité ou de pluralisme, in Collectif, *Confrontations*, Luc Pire, Collection politique, 1995, 287 pages.

teinte lors des élections communales de 1994 : « Les partis traditionnels ont désormais digéré – ‘mais à leur sauce l’ – les nombreux thèmes verts. Et paradoxalement, si nous avons atteint l’objectif de ‘contagion culturelle’, ce facteur a brouillé l’image d’Écolo »²³. Ces derniers visent alors à minimiser l’authenticité et l’ampleur de ces révisions : « Les options politiques n’ont pas encore conduit à remettre en cause des habitudes fondamentales des populations occidentales ou des intérêts économiques solidement établis. Jusqu’à ce jour, les principaux succès obtenus sur le front de la protection de l’environnement (lessives sans phosphates, suppression progressive des CFC...) l’ont été sur des problèmes bien circonscrits, avec un ‘agent nocif’ clairement identifié, dont les industries protectrices produisent également les principaux substituts connus sans remettre en cause les habitudes quotidiennes et sensibles des électeurs-consommateurs »²⁴.

Les écologistes soulignent de la sorte l’importance de la différence du degré d’appréhension et l’urgence de mesures énergiques. Ils insistent en ce sur l’importance des temporalités en matière d’environnement et d’écologie.

En effet, celles-ci ont ceci de spécifique que les « processus biophysiques » sont hors de portée du comportement des hommes le long d’une vie humaine²⁵. La réversibilité d’une dégradation grave à l’environnement peut prendre plusieurs siècles sinon plusieurs millénaires. Or, la généralisation de l’industrialisation à l’échelle planétaire et donc de manière corollaire la dégradation de l’environnement posent des problèmes immenses dont les solutions ne peuvent être pensées en termes de réparations.

23 Interview de J. Morael, *Le Soir*, 28 octobre 1994.

24 P. Defeyt, Écologie et économie : un mariage de raisons, *La revue nouvelle*, février 1990, n° 2, p. 50.

25 J.-P. Deleage, D. Hemery, De l’éco-histoire à l’écologie-monde, *L’homme et la société*, n° 91-92, 1989, pp. 14-15.